



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Telenet et droits d'auteur : la SACD, la Scam et la SOFAM soutiennent les créateurs audiovisuels

*Échec des négociations : vers une médiation publique avec les câblodistributeurs ?*

**De nombreux réalisateurs flamands ont cosigné une lettre ouverte expliquant pourquoi ils ne participeraient pas à la soirée des Films Awards ce 1<sup>er</sup> octobre : Liberty Global (Telenet) refuse de s'aligner sur les pratiques de rétribution des auteurs prévues par la Loi belge.**

**La SACD, la Scam et la SOFAM, sociétés de gestion de droits d'auteur, tentent depuis des mois de parvenir à un accord avec la multinationale. Sans succès. Il faut recréer un dialogue constructif et prospectif entre auteurs, producteurs et câblodistributeurs. Sous l'égide des Pouvoirs publics ?**

**Liberty Global**, la maison mère américaine de **Telenet**, a pris le parti de se retrancher depuis 2007 derrière un projet de **directive européenne**, prévoyant que les sociétés de distribution internationales pourraient s'acquitter forfaitairement de l'ensemble de leurs droits d'auteurs en Europe auprès de la société de gestion de leur choix. Cette proposition n'a jamais été approuvée, essentiellement parce qu'elle est inapplicable en pratique (et très peu transparente).

Les responsables de Liberty Global/Telenet ont néanmoins entrepris une **action judiciaire unilatérale** auprès du **Tribunal de Malines** pour **changer de force les règles du jeu européennes**. L'absence de recettes pour la Vidéo à la demande (VOD) motiverait cette démarche brutale autant qu'inutile. Avec pour conséquence que **les auteurs** des œuvres audiovisuelles que le câblodistributeur continue d'exploiter **ne sont plus rémunérés** depuis deux ans.

La **numérisation des services audiovisuels** soulèvent bien des questions, notamment en matière de juste rétribution des auteurs des œuvres exploitées (réalisateurs, scénaristes, journalistes, photographes...). La SACD, la SCAM et la SOFAM se mobilisent depuis plusieurs mois déjà pour trouver des **solutions équilibrées** à ces questions, vitales pour la survie des auteurs et de la création audiovisuelle. Elles mènent, dans le respect des droits des créateurs, un **dialogue constructif**, ouvert et transparent avec les télévisions comme avec les distributeurs de services de télévision. Cela fait plusieurs mois que nos sociétés de gestion ont mis en garde Telenet : leur attitude en matière de droit d'auteur suscite l'incompréhension, voire la colère croissante des auteurs audiovisuels. Elles ont donc été particulièrement choquées d'être **assignées de force** sans motif juridique valable mais dans le but de déstabiliser le cadre légal.



Nos sociétés de gestion, lasses de voir leurs tentatives de conciliation se heurter aux positions indéfendables de Telenet, **s’associent aujourd’hui publiquement au ras le bol des auteurs**. La multinationale doit réaliser et admettre qu’il existe en Flandre une culture du consensus pour développer la région dans l’intérêt de tous et en toute transparence. Les **2.350.000 abonnés** de Telenet qui contribuent pour **29 euros de droits d’auteur par an** devraient à présent savoir, tout comme les professionnels et les pouvoirs publics, **comment cet argent est utilisé** et pourquoi il semble si mal réparti, avec **si peu de transparence**.

De même, **comment justifier** que l’on dise aux auteurs que toucher (tous ensemble) 0,03 euros, ou même **0,06 euros par film commercialisé** en VOD est exagéré alors que Telenet va gagner sans doute 0,75 ou 1 euros pour chaque vente !

Il est **dommage que la fête du cinéma pâtisse de cette situation**. Personne n’est heureux quand les relations se dégradent ainsi alors que tout le monde doit travailler, plus durement que jamais, avec tout le monde.

La SACD, la SCAM et la SOFAM soutiennent les demandes légitimes et raisonnables des auteurs et réalisateurs et, avec les producteurs, appellent à une **médiation** relative à la distribution par câble **sous la supervision des pouvoirs publics flamands**, avec tous les ayants droit, notamment les différents radiodiffuseurs (principalement concernés). Désormais, il faut recréer très vite la **confiance** et le dialogue. Et pour cela l’aide des pouvoirs publics sera indispensable.

*La SACD, la Scam, la SOFAM sont trois sociétés de gestion de droits d’auteurs. À l’échelle internationale, celles-ci rassemblent quelque 80.000 membres. Ensemble ou individuellement, elles protègent, perçoivent, gèrent et répartissent les droits de leurs membres, créateurs actifs dans toutes les disciplines artistiques. À Bruxelles, elles sont réunies à la Maison des Auteurs.*